

Neuchâtel, le 14 janvier 2021

Communiqué de presse

Non à l'installation de deux antennes 5 G par Swisscom (Suisse) SA sur l'immeuble de la rue des Draizes 55-61 : deux associations de quartier et près de 200 habitants se sont opposés à ce projet lors de la mise à l'enquête publique. Après un échange d'observations des protagonistes fin décembre 2020, c'est maintenant aux Autorités communale et cantonale de rendre leur décision sur ce projet engageant leur responsabilité.

Les associations de quartiers des Draizes sans Limite (ADSL) et des Charmettes-Génération (AQCG), de même que près de 200 habitant-e-s et propriétaires, se sont opposés lors de la mise à l'enquête du projet d'installation de deux antennes 5 G sur un même immeuble à la rue des Draizes à Neuchâtel.

Les oppositions sont motivées par les raisons suivantes :

- plusieurs points du dossier déposé ne sont pas conformes à la loi sur les constructions (LConstr.) du 25 mars 1996, au règlement d'aménagement de la Ville de Neuchâtel et au plan de quartier Draizes-Péreuses, il s'agit notamment de la hauteur excessive des superstructures projetées ;
- l'absence de garantie quant à la sécurité sanitaire des habitants du quartier concerné, car ni l'innocuité des rayonnements non ionisants n'a pu être prouvée, ni les outils de surveillance de ces immissions ne sont aboutis;
- les conséquences négatives environnementales, sociétales et financières.

Ce projet d'antennes se situe en outre dans un quartier d'habitation dense, avec des écoles, jardins d'enfants et structures parascolaires, des places de jeux et enfin un établissement médico-social (EMS). Autant de personnes qui seraient concernées par l'émission des ondes supplémentaires de ces nouvelles antennes 5G, population d'ailleurs déjà soumise à la pollution de l'air et au bruit engendrés par un trafic routier conséquent.

Le cas échéant, il s'agit de privilégier les connections filaires (fibres optiques) déjà bien implantées en ville, qui apportent une solution beaucoup plus sûre.

Les opposant-e-s demandent aux Autorités communale et cantonale de ne pas accorder le permis de construire de cette installation et de respecter ainsi la réglementation en vigueur et le principe de précaution.

Pour les comités des Associations de quartiers des Draizes sans Limite (ADSL) et des Charmettes-Génération (AQCG).

Pour l'ADSL

Brigitte Neuhaus
Présidente

Pour l'AQCG

Claudia Rizzo
Présidente

Pour plus de renseignements :

Brigitte Neuhaus : info@adsl2000.ch